



**Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT**

Case 433 - 263, rue de Paris
93514 Montreuil cedex

<http://www.ftm-cgt.fr>

SF/SB -

Tel : 01.55.82.86.47

E-Mail: coordination@ftm-cgt.fr

SOUTIEN A SOPHIE BINET SECRETAIRE GENERALE DE LA CGT ET A TOUS NOS CAMARADES VICTIMES DE REPRESSION SYNDICALE

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT apporte tout son soutien à Sophie Binet, mise en examen pour avoir dénoncé la répression syndicale à TEFAL, lié notamment aux sanctions infligées à notre camarade Ouria BELAZIZ, membre du Comité Exécutif de la FTM-CGT et de la CE Confédérale, Coordinatrice CGT du Groupe SEB, dans le cadre de la lutte contre la pollution aux perfluorés (PFAS).

Pour la 2^e fois en six mois, la Secrétaire Générale de la CGT est la cible du patronat. La FTM-CGT apporte tout son soutien à Sophie BINET et à l'ensemble des camarades militantes et militants de la CGT injustement réprimés par leurs employeurs, dont Ouria BELAZIZ. L'action en justice lancée par le groupe TEFAL, ne fait que confirmer sa pratique décomplexée de la répression syndicale.

Depuis deux ans, la CGT est pleinement engagée pour faire reconnaître la dangerosité des PFAS, protéger les travailleurs, prévenir les risques pour la santé au travail, la santé publique et l'environnement, trouver des solutions alternatives pour préserver l'emploi, les entreprises et les filières concernées, afin que les substances dangereuses soient définitivement interdites.

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT dénonce cette nouvelle procédure, bâillon de l'expression syndicale. Cette plainte vise à intimider tout lanceur d'alerte potentiel rôle reconnue aux organisations syndicales et freine la prévention des risques professionnels.

Nous rappelons que la liberté syndicale est une liberté fondamentale, indispensable au fonctionnement démocratique. La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT appelle le gouvernement et les parlementaires à agir immédiatement pour protéger la démocratie et à légiférer pour protéger la liberté d'expression et les libertés syndicales.

**S'attaquer à un membre de la CGT,
c'est s'attaquer à toute la CGT.**

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT soutient, sans réserve, la secrétaire générale de la CGT, ainsi que l'ensemble des camarades victimes de répression du fait de leur activité syndicale et demande l'arrêt immédiat des poursuites et de la criminalisation de l'action syndicale.

Montreuil, le 29 Mai 2026